

Adhérer au Conseil National des Achats, c'est :

- Une représentation de votre structure dans la fonction Achats
- Être informé sur les meilleures pratiques et sur les enjeux de demain
- Accéder au benchmarking avec les 3500 acheteurs adhérents
- Participer à des approches sectorielles concertées avec les représentants des filières
- Pouvoir assister à plus de 150 manifestations CNA organisées par an
- Recevoir Profession Achats chaque trimestre
- Disposer d'une revue de recherche appliquée sur les Achats : Excellence HA
- Participer aux opérations spécifiques menées avec nos partenaires comme :
PEAK : Achats Collaboratifs
- Diffuser vos enquêtes Achats sur le réseau par l'intermédiaire et avec le soutien du CNA

La Conseil National des Achats a aussi co-écrit la Charte Relations Fournisseurs Responsables et mène de nombreuses actions pour sa diffusion.

La Conseil National des Achats participe avec le Médiateur des entreprises à l'attribution d'un label d'Etat pour les entreprises en conformité avec les principes de la charte..

À travers le Conseil National des Achats, vous accédez :



à une **couverture** nationale unique et de proximité régionale



à l'**appartenance** d'un réseau professionnel



à la **diversité** de ses membres, hommes et femmes de toute génération, issus de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de structures

représentant 13 000 acheteurs, ouvert sur d'autres fonctions de l'entreprise (partenariats avec d'autres associations professionnelles)

Le CNA constitue le meilleur moyen pour vous informer en permanence



en **comparant** vos pratiques achats et celles d'autres professionnels des Achats



En disposant d'un accès à l'espace adhérents sur le site www.cna-asso.fr



à travers l'**abonnement** inclus à la revue trimestrielle **Profession Achats**, la revue scientifique semestrielle **Excellence HA** et la revue semestrielle **La Revue Française des Achats Responsables**



via des **formats** d'échange variés (Afterworks, Universités des Achats, conférences thématiques et Groupes d'Etude et de Benchmark)

Demande d'adhésion Structure prestataire

Conseil Achat, prestataire de services liés à la fonction Achats

Responsable de l'adhésion

Nom
Prénom
Né(e) le
Fonction
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]

Coordonnées professionnelles

Société
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
N° SIREN
Code APE

Coordonnées de facturation (si différentes)

Société
Contact
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
Mobile
E-mail [INDISPENSABLE]
Code fournisseur

Type d'adhésion (voir annexe)

- Catégorie P1** : Structures dont le CA est inférieur à 150 K€, sans salarié
- Catégorie P2** : Structures dont le CA est supérieur ou égal à 150 K€ et inférieur à 500 K€ ou employant de 1 à 5 salariés
- Catégorie P3** : Structures dont le CA est supérieur ou égal à 500 K€ et inférieur à 5 M€ ou employant de 6 à 19 salariés
- Catégorie P4** : Structures dont le CA est supérieur ou égal à 5 M€ et inférieur à 10 M€ ou employant de 20 à 99 salariés
- Catégorie P5** : Structures dont le CA est supérieur ou égal à 10 M€ ou employant plus de 100 salariés

Durée de l'adhésion

- 1 an

Je soussigné après avoir pris connaissance des Statuts de l'Association ainsi que du Code d'Éthique, déclare vouloir adhérer au Conseil National des Achats, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis et m'engage, en conséquence, à respecter les dispositions des Statuts et du Code de l'Éthique.

Fait à , le

Signature

Conditions d'adhésion :

Modalités d'adhésion pour les prestataires:

Cette demande d'adhésion concerne les structures prestataires d'achats et prend en compte la personne morale ainsi que son personnel. Un tableau sera remis au responsable de l'adhésion afin d'établir la liste des bénéficiaires désignés par la structure. Ce tableau sera à retourner au Conseil National des Achats, dûment complété, sans modifier l'ordre des champs.

Responsable de l'adhésion : c'est la personne qui recevra les éléments administratifs de l'adhésion

Coordonnées Professionnelles : merci de bien vouloir indiquer le nom de la société tel qu'il est enregistré au greffe ainsi que le code APE (activité principale de l'établissement).

Coordonnées de facturation : à compléter uniquement si l'organisme payeur et/ou l'adresse est différent.

L'adresse mail est indispensable, toutes les communications CDAF passant par voie électronique, des invitations à la facturation.

Ce type d'adhésion est ouvert aux consultants, conseils et prestataires Achats. L'adhésion est soumise à validation du Président de Région et/ou du Conseil d'Administration du Conseil National des Achats. Elle prend effet à réception du dossier complet pendant un an, l'échéance intervenant à la date anniversaire.

Le dossier complet est à envoyer à CNA – 8 Rue de Moscou – 75008 PARIS. Dès enregistrement, vous recevrez une facture acquittée et une fiche récapitulative des informations saisies que vous pourrez valider, corriger ou compléter.

Cotisations :

Choisissez la référence à indiquer dans le bulletin, selon votre fonction ou votre situation :

	Catégorie P1	Catégorie P2	Catégorie P3	Catégorie P4	Catégorie P5
Chiffre d'Affaires	< 150 K€	de 150 K€ à < 500 K€	de 500 K€ à < 5 M€	de 5 M€ à < 10 M€	> à 10 M€
Salariés	0	1 à 5	6 à 19	20 à 99	100 et plus
Cotisation	200 € HT (240 € TTC)	400 € HT (480 € TTC)	800 € HT (960 € TTC)	1 600 € HT (1 920 € TTC)	3 200 € HT (3 840 € TTC)

Avantages liés :

Parution dans l'Annuaire	x	x	x	x	x
Accès aux GEB (1)	x	x	x	x	x
Tarif préférentiel pour des supports publicitaires CNA	x	x	x	x	x
Logo organisation adhérente		x	x	x	x
Evènement en partenariat (2)			x	x	x
Exemplaires de nos publications (3)	1	2	5	10	20

(1) sous réserve d'acceptation par le/la président(e) du GEB correspondant

(2) sous réserve d'acceptation par le/la président(e) de région correspondant(e)

(3) Publications : Profession Achats (trimestriel) - Excellence HA (semestriel) - La Revue Française des Achats Responsables (semestriel) - Annuaire (annuel + espace adhérents)

Code d'Ethique :

L'élaboration de ce code est à verser au mérite de Paul GROS, Président du CNA de 1949 à 1960 qui écrivait alors :

«L'élaboration de ce code a posé des problèmes délicats. C'est ainsi qu'il nous a semblé nécessaire d'établir une distinction précise entre la faute professionnelle simple et la faute contre l'éthique telle qu'elle est définie ci après. Pour la première, en effet, l'acheteur n'a de compte à rendre qu'à son patron, c'est de la seconde qu'il aura, le cas échéant, à répondre devant le Comité d'éthique du CNA du seul fait de sa libre adhésion au règlement de l'Association...».

L'adhésion au Conseil National des Achats engage l'Acheteur à exercer sa mission en toute loyauté vis à vis de son employeur, de ses collègues et de ses fournisseurs et dans le respect des règles de déontologie de la Profession que l'on peut résumer comme suit :

Respecter la législation en vigueur dans le pays de sa société et de celles des pays de ses fournisseurs.

Agir vis à vis de ses fournisseurs **avec probité et impartialité.**

N'accepter aucun avantage personnel, direct ou indirect, susceptible d'influencer une décision professionnelle.

Ne pas fausser, directement ou indirectement, **le jeu de la concurrence.**

Respecter le caractère confidentiel des informations ou des biens immatériels de propriété industrielle et commerciale des fournisseurs, dont la divulgation serait de nature à porter atteinte à leurs intérêts.

Respecter les règles générales d'honorabilité, l'honnêteté intellectuelle n'étant nullement incompatible avec l'habileté

Statuts

disponibles sur le site www.cna-asso.fr



Conseil National des Achats

Association loi 1901, publiée au J.O. du 24 septembre 1945

SIRET : 784 413 502 000 104 - code APE : 8559A - n° Intra : FR51 784 413 502

8 rue de Moscou, 75008 Paris - 01 30 56 51 46 - adhesion@cna-asso.fr - www.cna-asso.fr